VOYAGE PEDAGOGIQUE
ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Destination : DIE

Responsable : Mme NICOLAS

Date de Départ : 10 juin 2012

Date de retour : 15 juin 2012

## 1°) Autorisation

Je soussigné …….. responsable légal

de l'élève ……., classe ……., au collège

Fleming, autorise ce dernier à participer au voyage pédagogique suivant :

**Séjour plein air à Die**

Objectifs :- Mettre en application les acquis d'E.P.S, ( escalade et natation), et ceux de S.V.T.
-Sensibiliser les élèves à la sécurité liée à la pratique des activités en milieu naturel
-Permettre de souder les groupes, développer une vie collective , développer l'autonomie des élèves

Date et heure de départ : …le 10 juin 2012 à 6h30

Destination : ……Die……..

Date et heure de retour prévu : …le 15 juin 2012 vers 23h00 ……..

- J'autorise ☐ mon fils, ☐ ma fille à participer à toutes les activités prévues au cours du voyage, notamment visites, excursions, activités sportives.
- Je déclare avoir souscrit au nom de mon enfant une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile (attestations jointes).
- Je joins une enveloppe contenant le formulaire médical de l'enfant.

## 2°) Modalités financières

*(Référence : décision du Conseil d'Administration du ……19 janvier 2012….)*

Le coût du voyage est fixé à …3**30 €**…euros par participant.

Au cas où les recettes seraient supérieures aux dépenses, notamment en raison d'attribution de subvention, l'excédent serait reversé aux familles en application de la réglementation en vigueur.

Le paiement devra être effectué à l'ordre de l'**Agent Comptable du Collège Fleming** sous la forme de 2 chèques déposés le 17 février 2012 dernier délai, qui seront encaissés selon l'échéancier suivant :

| Versement | Somme | Date |
|---|---|---|
| 1er encaissement | 170 € | 15 mars 2012 |
| 2ème encaissement | 160 € | 13 avril 2012 |
| | | |
| TOTAL | 330 € | |

La demande d'aide au fonds social doit **obligatoirement** être remise à la gestionnaire avant la date du **17 février 2012**.

Le versement est effectué à l'inscription. **Cette inscription vaut engagement définitif et les versements ne sauraient être remboursés sauf cas pris en charge par l'assurance annulation souscrite le cas échéant par les parents.**

Ne pourront prendre part au voyage que les seuls élèves ayant versé le montant total du coût du voyage à l'échéance mentionnée.

La direction rappelle que les professeurs accompagnateurs sont responsables des élèves et qu'à ce titre le règlement intérieur de l'établissement s'applique durant le voyage.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Le responsable légal